



En vertu de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION DU PRESIDENT

Le Président,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU l'offre de prêt établie par la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 30 juin 2025,

DECIDE

Article 1 : de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant de 3 500 000,00 € (trois millions cinq-cents mille euros) ayant pour objet d'assurer le financement des travaux de réhabilitation/mise aux normes du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de la commune de DAMPARIS.

Article 2 : de souscrire auprès de la Caisse des dépôts et Consignations un Contrat de Prêt d'un montant total de 3 500 000 € constitué d'une ligne de prêt dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Enveloppe : Prêt Transformation Ecologique
- Montant du prêt : 3 500 000 Euros
- Durée phase de préfinancement : au maximum 24 mois
- Durée amortissement : 40 ans
- Périodicité échéances : Trimestrielles
- Index : Livret A (LA)
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,40 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

- Profil Amortissement : prioritaire
- Remboursement anticipé : indemnités actuarielles
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt, soit 2 100 €

Article 3 : de signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Article 4 : dit que la dépense prévisionnelle est imputée au budget 2025.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services Communautaires et Madame la Directrice des Finances sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont copie sera diffusée aux services suivants :

- Direction des Finances / Service Facturier : 1
- Moyens Généraux : 1
- Caisse des Dépôts et Consignations : 1

Fait à Dole,



Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Références

N°140-25

Date d'affichage: 03/07/2025

Objet

Réalisation d'un contrat de prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 3 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations pour le financement des travaux de réhabilitation /mise aux normes du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de la commune de Damparis (39)